

République Française

Département de la Seine-Maritime

COMMUNE D'ARQUES-LA-BATAILLE

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
du 27 septembre 2021**

Délibération N°10 du 27 septembre 2021

Date de convocation **Etaient présents : (14)**

21.09.21

Maryline Fournier, Maire
Michel Ménager, Christine Delcroix, Philippe Gautrot, Carole Dufils,
Serge Planchon, Dominique Paul Adjoints,
Pascal Ancelot, Agnès Corruble, Véronique Obin, Isabelle Poulain, Gérard Sadé,
Rachida Slamani, Arlette Vivet.

Nombre d'élus :

En exercice : 23

Présents : 14

Votants : 23

Etaient Excusés : (9)

Benoit Boudet ayant donné délégation à Michel Ménager, Emmanuelle Duplessis Yaha
ayant donné délégation à Carole Dufils, Patrick Jouen ayant donné délégation à
Christine Delcroix, Mickaël Lefevre ayant donné délégation à Isabelle Poulain, Julien
Ménard ayant donné délégation à Agnès Corruble, Isabelle Normand ayant donné
délégation à Maryline Fournier, Céline Obin ayant donné délégation à Véronique
Obin, Vincent Prié ayant donné délégation à Dominique Paul, Guy Sénécal ayant
donné délégation à Arlette Vivet.

Secrétaire de séance : Véronique Obin

Urbanisme

Plan de prévention des risques littoraux et d'inondation

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Un arrêté préfectoral du 11 octobre 2011 a prescrit la révision du Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la Vallée d'Arques (PPRI) approuvé en 2007. Cette révision vise à intégrer les aléas de submersion marine au sein d'un Plan de Prévention des Risques Littoraux et d'Inondation (PPRLI) sur le même périmètre.

Depuis 2011, la DDTM a mené les études de ce PPRLI tout en conduisant une concertation avec les élus concernés. La commune d'Arques-la-Bataille, a émis au cours de cette concertation, diverses remarques dont certaines ont été prises en compte.

Une de ces remarques n'a cependant pas donné lieu à une modification du projet : celle qui portait sur la cartographie des axes de ruissellement. Ces axes de ruissellement concernent le Chemin des HLM, la Place Desceliers, la rue de Blainville, la rue de Rome, et l'îlot compris entre les rues Albert Thoumire et Saint Julien. Il a été notifié à la DDTM qu'aucun dysfonctionnement n'a été constaté dans ces rues ou emplacements. Le réseau d'assainissement pluvial y est correctement dimensionné et fonctionne de manière satisfaisante.

La réponse des services de la DDTM et de son bureau d'études paraît avoir un fondement purement théorique et ne pas prendre convenablement en compte la réalité du terrain et de la structure urbaine. La commune souhaite donc formuler de nouveau ses remarques dans le cadre de l'enquête publique qui se déroulera du 21 septembre au 21 octobre 2021 inclus.

Il est à noter que les conseils municipaux étaient invités à se prononcer dans un délai de 2 mois à compter de la réception d'un courrier du Préfet de la Seine-Maritime les invitant à émettre leur avis sur l'état final du document avant enquête publique. Or, ce courrier est arrivé en mairie le 5 juillet 2021, suivi d'un courriel de la DDTM du 7 juillet 2021. Le moins qu'on puisse en dire, c'est que demander l'avis des conseils municipaux sur une période s'étendant du 5 juillet au 5 septembre revient à se passer à peu près de leur avis ! C'est pourquoi le recours à l'enquête publique reste le seul moyen restant à disposition.

Vu le rapport présenté par Philippe Gautrot, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Réitère son désaccord avec la cartographie des ruissellements proposée dans le projet de PPRLI de la vallée d'Arques.
- Demande à madame le maire de reformuler les remarques relatives à ces supposés ruissellements auprès du commissaire enquêteur.

Pour extrait conforme
Maryline Fournier, Maire

